



CHESSY - Infos n°130

"Spécial COVID-19"



EDITO



Chères Cassissiennes et Chers Cassisiens,

J'espère que vous allez toutes et tous bien, ainsi que vos proches. Nous vivons actuellement une période de confinement de deux mois qui a pu être vécue comme très pénible, pour certains d'entre nous, en nous imposant l'isolement, l'impossibilité de se déplacer pour rendre visite à sa famille ou ses proches, la nécessité de changer nos méthodes de travail, la modification du fonctionnement de la cellule familiale de proximité.

J'ai une pensée particulière pour les personnes isolées, les personnes vulnérables et les parents d'élèves. Ces derniers ont eu et auront à gérer les apprentissages scolaires à la maison. Ce n'est pas une tâche facile avec un ou deux enfants, mais avec quatre ou cinq enfants inscrits dans des niveaux scolaires différents, avec parfois un seul ordinateur, c'est un vrai moment de bravoure. A ce sujet, je félicite les enseignants des deux écoles primaires de Chessy qui ont su rapidement s'adapter, apprendre à utiliser de nouveaux outils et ressources pédagogiques pour assurer la continuité des enseignements.

Même si cette période a engendré des difficultés, je pense aussi qu'elle aura des effets positifs sur notre pays qui est devenu trop dépendant de la mondialisation et des finances, ainsi que sur nos comportements individuels, familiaux, collectifs. Je suis certain que la plupart d'entre nous ont développé de nouvelles compétences numériques et que nous n'avons jamais autant dialogué et échangé avec nos enfants. Nous avons aussi pu observer de belles initiatives locales d'entraide et de solidarité. Notre CCAS n'a pas cessé de fonctionner, nous avons pu ainsi soutenir financièrement quelques familles cassissiennes.

Nous avons de la chance, à Chessy, de pouvoir bénéficier de nombreux services et commerces de proximité. Grâce à eux nous avons pu pallier à nos besoins essentiels en termes de santé, d'alimentation et même de mécanique. Je remercie chaleureusement tous les personnels soignants, les commerçants et artisans qui n'ont pas hésité à prendre des risques pour nous aider et nous protéger.

Nos commerçants ont vu leur clientèle locale croître considérablement. J'espère que nous n'oublierons pas trop rapidement ces services qu'ils nous ont rendus et que nous continuerons à fréquenter régulièrement leurs commerces. En cas de nouvelles crises, l'absence de commerces et de services de proximité pourrait s'avérer dramatique.

Dès l'annonce du confinement, nous avons formalisé un **plan de continuité des activités** afin d'assurer les missions essentielles d'une mairie. Ainsi, l'accueil de la mairie a été et est maintenu, mais uniquement par téléphone au numéro habituel, il est aussi possible de nous contacter par mail. Un accueil physique peut être organisé sur rendez-vous pour les demandes urgentes en respectant les consignes sanitaires en vigueur. La mairie continue à assumer ses missions essentielles à savoir l'état-civil, la gestion du cimetière, les demandes d'urbanisme en cours, la préparation de la facturation d'eau, la gestion administrative et financière des services, l'administration de notre réseau d'eau potable, le nettoyage et la désinfection quotidiens des locaux utilisés par les personnels communaux, le suivi des personnes fragilisées.

Comme vous l'avez compris, les anciens conseillers municipaux restent en fonction. Les réunions du conseil, des adjoints ou de travail sont toujours suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, le personnel de la Mairie, ainsi que ses élus sont mobilisés et à votre écoute pour toutes les aides et informations dont vous auriez besoin. Nous attendons les instructions gouvernementales pour installer le nouveau conseil municipal.

Secrétariat de Mairie : Tél 04 78 43 92 03
Mail mairie : ag@chessy69.fr
Site Officiel Mairie : www.chessy69.fr
Bulletin municipal : chessy-infos@chessy69.fr
Fb <https://www.facebook.com/mairiechessy69/>

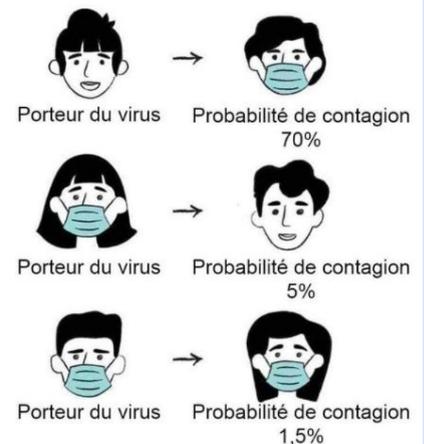
 LES AVIS MUNICIPAUX - P.3
LES CONSEILS MUNICIPAUX - P.4
L'ÉTAT CIVIL - P.6

Vous vous êtes beaucoup interrogés à propos de la fourniture de masques de protection par la mairie. Dans un premier temps, je n'ai pas souhaité commander et distribuer des masques à l'ensemble de nos concitoyens. D'une part, parce que la communauté scientifique n'a pas tenu un discours cohérent à ce sujet. Certains spécialistes jugeant que le port des masques s'avérait inutile, voir même dangereux car il multiplie le contact des mains sur le visage à proximité des yeux qui sont une source de contamination. Aujourd'hui ces mêmes scientifiques tiennent un discours quelque peu différent. D'autre part, dès le début de la crise, nous avons commandé des masques pour le personnel de la mairie, nous ne les avons reçus que le 27 avril !

Enfin, comme vous l'avez certainement entendu, Monsieur WAUQUIEZ, Président du Conseil Régional, a commandé plus de 9 millions de masques à destination des habitants de la région Auvergne Rhône Alpes.

Ces masques, homologués et lavables au moins cinquante fois, seront livrés courant mai dans chaque commune, le conseil municipal assurera la distribution des masques à raison d'un par habitant.

Transmission du Covid-19



#sortonsmasqués

Le Président de la République nous a annoncé la fin du confinement le 11 mai. Lors de son allocution du 28 avril, le premier ministre a précisé quelques modalités de mise en œuvre du déconfinement. Ainsi, la célébration des cérémonies religieuses funéraires sera à nouveau autorisée avec un maximum de 20 personnes présentes dans les lieux de culte. Nous rouvrirons les cimetières pour permettre aux personnes de venir se recueillir en organisant les conditions d'ouverture et d'accès.

Les déplacements pourront être autorisés dans un périmètre maximum de cent kilomètres. La pratique de certaines activités sportives va être rétablie...

Je ne vais pas énoncer l'ensemble des mesures car ces préconisations risquent d'évoluer en fonction du classement du département du Rhône, de l'évolution de la pandémie et des annonces du gouvernement prévues le 7 mai.

Cependant, je vais m'attarder sur la réouverture de l'école primaire publique à partir du 14 mai, les 11 et 12 mai étant consacrés à des réunions pédagogiques. L'Etat n'a pas fourni d'instructions précises, préférant confier aux Maires l'organisation de l'accueil des élèves en fonction des réalités locales. Dès le 29 avril, en concertation avec les enseignants, je me suis attaché à construire une proposition d'organisation en veillant à respecter les règles sanitaires, les intérêts des enfants, la disponibilité et la protection des personnels communaux. Je ne vais pas détailler précisément cette proposition, car elle risque d'évoluer après le 7 mai et le résultat du sondage pour estimer le nombre d'enfants susceptibles de retourner à l'école. L'organisation finale vous sera communiquée au plus tard le 11 mai.

Je vais vous énoncer les principes généraux de cette proposition :

- L'école ne réouvrira que si la commune reçoit l'accord du gouvernement et des responsables de l'éducation nationale.
- Tous les enfants ne reprendront pas l'école le 14 mai. En effet, plusieurs parents m'ont signifié qu'ils ne mettraient pas leurs enfants à l'école par crainte de contamination. Cela veut dire que, pour éviter une trop grande fracture pédagogique entre les enfants, les enseignants devront continuer d'assurer une partie des apprentissages à distance.
- Ne pas accueillir les neuf classes simultanément pour réduire les risques sanitaires et faciliter la distanciation physique.
- Réaliser un accueil des enfants par journée, avec un maximum de 10 élèves par classe maternelle et 15 élèves par classe élémentaire.
- Au moment de l'accueil, les enseignants et les personnels communaux s'attacheront à rappeler aux enfants les gestes barrières.
- Matérialiser un circuit piétonnier pour l'arrivée des enfants et des parents. Les parents ne doivent pas rentrer dans le périmètre de l'établissement scolaire. Pour faciliter le respect de cette règle, le parking devant l'école sera condamné.
- L'accueil des classes maternelles et de la classe de Madame COMBASSON se fera au portail en bois côté voie ferrée.
- Pour les classes élémentaires, l'accueil se fera au portail habituel.
- Les activités périscolaires et la cantine sont toutes suspendues (garderie du matin et du soir, études, restauration).
- Les enfants déjeuneront dans les classes en apportant leur repas, encadrés par du personnel communal.
- Chaque classe sera désinfectée en fin de journée.

- Chaque classe sera équipée de gel hydroalcoolique et de serviettes désinfectantes.
- Nous fournirons à chaque personnel communal et chaque enseignant une visière de protection. Les masques pour les enseignants seront fournis par l'état, les masques pour les employés communaux par la mairie.

Comme vous pouvez le constater l'action communale ne s'est jamais arrêtée. Nous avons demandé l'autorisation du maintien de notre petit marché du vendredi après-midi, il est bien prisé par nos habitants et notre producteur de légumes s'est aussi adapté en organisant un système de préparation de panier avec prise de commande par mail. L'adaptabilité a été un maître mot pendant cette période, elle révèle toutes nos ressources individuelles et collectives, comptons sur ces forces pour l'avenir.



La date du déconfinement approche, mais elle ne doit pas nous faire oublier que le risque est toujours présent. Nous devons rester vigilants et continuer à respecter les gestes barrières, malgré le port du masque, ce sont nos meilleurs moyens de protection.

Essayons de vivre cette période avec le plus de sérénité possible ! Prenez soin de vous et de vos proches.

Thierry Padilla
Maire de Chessy-les-Mines

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Médecins de garde

Appelez le **118 418**

Pharmacies de garde

Appelez le **3237**

Soins Médicaux

Numéro d'appel unique
04 78 47 97 88

joignable 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24

LES AVIS MUNICIPAUX

COMMUNICATION DE LA MAIRIE

La mairie communique habituellement via : affichage, site internet, bulletin bimestriel, mail aux associations. Elle s'est dotée récemment d'une page Facebook pour des actualités plus instantanées. Elle sera aussi utilisée pour la transmission de l'actualité des associations, de la vie économique, etc.

Vous pouvez vous connecter sur <https://www.facebook.com/mairiechessy69>



Rappel de l'adresse mail à utiliser pour la transmission de vos informations chessy-infos@chessy69.fr

Tous les bulletins municipaux précédents sont téléchargeables sur le site internet de la mairie : <http://www.chessy69.fr/index.php/la-commune/telechargement/category/2-chessy-infos>

COMMÉMORATIONS DU 8 MAI

Chaque 8 mai, nous commémorons l'armistice de la deuxième guerre mondiale, notamment avec le dépôt de gerbes aux monuments aux morts.

A l'occasion de cet événement, nous rappelons à nos concitoyens la nécessité de ne pas oublier cette période douloureuse en mémoire des combattants de toutes origines et conditions et surtout pour éviter que cela ne se reproduise.

En ce printemps 2020, nous vivons une période très particulière avec le confinement dû au virus.

Aussi, ce 8 mai 2020, les commémorations publiques ne sont pas autorisées par la Préfecture.

Seul un petit comité restreint d'élus avec uniquement un dépôt de gerbe au monument aux morts célébrera cet anniversaire.

Nous vous invitons, le 8 mai, à vous recueillir, parler de l'histoire en famille et ne pas oublier...



Photo :

La Commémoration du 8 mai 2019 au Monument aux Morts à Chessy

L A POSTE

Horaires "spécial Covid" : du lundi au vendredi de 14h30 à 17h.

D ÉCHETTERIES

Les déchetteries ont réouvert aux horaires habituels. Consultez les nouvelles consignes de sécurité pour y accéder : <http://www.chessy69.fr/index.php/67-home/actualites/481-reouverture-des-decheteries>

L ES HAIES

Les haies se situant sur votre terrain ne doivent pas déborder sur la voie publique. Elles doivent être taillées à « limite de propriété » avec une hauteur ne dépassant pas 2 mètres.

I NCIVILITÉS

Trouvés ce dimanche 3 mai sur le chemin Roche Corbière et le jeudi 30 avril vers Courbeville, ces incivilités nous choquent !

Pourquoi ne pas jeter les déchets dans vos poubelles ?



LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les décisions du CM n'ayant pas une valeur ajoutée au sens des administrés ne sont pas reprises dans la synthèse des CR. Les Comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux. Retrouvez l'intégralité des débats (PV) sur le site internet communal, rubrique "vie municipale".

<http://www.chessy69.fr/index.php/la-commune/telechargement/category/14-conseils-municipaux>

Conseil Municipal du 9 février 2020

C ONTRIBUTION OGEC 2018

Il est décidé d'annuler la délibération N° 19-65 du 19 novembre 2019 et de la remplacer par la présente délibération, dit que le montant de la contribution obligatoire à l'OGEC pour l'année 2019 s'élève à 13.713 €.

Votée à l'unanimité

V ENTE DE LA PARCELLE BÂTIE AE65, RUE DE LA CURE

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 décembre 2019, le conseil municipal avait décidé : De vendre la parcelle bâtie AE 65 pour un montant de 130 000 €. De donner pouvoir au maire de mandater un marchand de biens et de rémunérer ses honoraires. De donner pouvoir au maire pour signer

tous les documents nécessaires à la recherche d'acquéreurs ainsi qu'à la vente de cette parcelle. Il informe le conseil municipal que le marchand de biens a trouvé un acquéreur potentiel. L'offre de ce dernier est de 115 000 € net vendeur (120 000 € avec les frais d'agence) Il propose d'accepter l'offre de 115 000 € net vendeur, de lui donner pouvoir pour procéder à toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette vente. M. Jacquet demande s'il y a eu d'autres demandes. M. le Maire lui répond positivement ; dans le même ordre de prix. Il rappelle que la commune fait une plus value de 3 fois le prix d'achat.

Votée à l'Unanimité

A DHÉSION AU CAUE :

Le CAUE rend des services lors des projets d'urbanisme ou autres de la commune. La commune adhère au CAUE depuis plusieurs années.

Le montant de la cotisation pour 2020, de 300 €, est calculée en fonction du nombre d'habitants, sans augmentation depuis 2019.

M. Denoyelle rappelle que le CAUE touche une partie de la somme des taxes d'aménagement prélevée pour les nouvelles constructions, ou travaux. Les particuliers peuvent aussi en bénéficier. M. Jacquet explique que lors d'une réunion, il leur a demandé un échantillon des couleurs admises pour les façades des maisons du Beaujolais des pierres Dorées.

Votée à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION :

Les demande de subvention de :
la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
des Restaurants du Cœur
de l'Association « Tour du Beaujolais »

Refusées à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE AU TITRE DE SA DÉLÉGATION :

Signature du marché d'Assistance pour le renouvellement du marché de travaux du budget de l'Eau :

Chaque année la commune engage des travaux, soit de réparation sur le réseau soit des travaux de renouvellement de conduite (en 2020, celle de Roche Corbière)

La Région a versé la subvention de 50.000€ à la Communauté de communes pour le compte de la commune concernant les travaux Rue d'en haut ; M. le Maire fait remarquer que la commune n'avait pas prévu de subventions ; de fait, elle a touché celle du Département et celle de la Région.



O PÉRATION ET APPLICATION TRANQUILLITÉ SÉNIORS (OTS)

O PÉRATION ET APPLICATION TRANQUILLITÉ ENTREPRISES ET COMMERCES (OTEC)

La Gendarmerie nous invite à porter à votre connaissance ses propositions de protections :

La crise sanitaire actuelle liée à la propagation du virus covid-19 conduit la gendarmerie à adapter son offre de protection en accentuant son engagement dans les « opérations tranquillité seniors" (OTS) et "opération tranquillité entreprises et commerces" (OTEC).

Comme vous le savez, la gendarmerie est une force humaine qui veille à la sécurité et protection des personnes mais aussi celles des biens.

A cet effet, le groupement de gendarmerie du Rhône lance ces deux applications utilisée comme pour le suivi des fiches OTV (opération tranquillité vacances). Cette nouvelle application dédiée aux seniors, aux personnes vulnérables est étendue et intègre maintenant la localisation des fiches "tranquillité seniors", mais aussi les fiches « commerces entreprises ».

Ces deux applications sont basées, comme pour les OTV, par les démarches volontaires des personnes (personnes âgées et/ou vulnérables) ainsi que les chefs d'entreprises et commerçants qui souhaitent s'inscrire soit en OTS ou en OTEC.

-> Si vous faites partie des publics cibles, dans le cadre des modalités spécifiques COVID-19, vous pouvez procéder à votre inscription dématérialisée :

courriel, téléphone à la gendarmerie : 04 74 71 60 02 ou dimitri.priat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ensuite, dès que possible, les personnels de l'unité prendront contact physiquement (en respectant les mesures sanitaires strictes) avec les personnes inscrites afin de s'assurer de leur volonté de poursuivre ou d'arrêter le dispositif.

Les patrouilles pourront ainsi orienter leur surveillance auprès des personnes vulnérables et peut-être isolées, afin d'opérer un suivi à caractère social et sécuritaire dans le cadre de ces opérations. De même, pour les commerces et les entreprises actuellement fermés ou ouverts, ces localisations enregistrées sur nos bases de cartographies informatiques, nous permettent d'assurer des passages ciblés et des interventions rapides rendant le présent dispositif plus efficient. Je rappelle que les données personnelles des personnes et acteurs économiques qui sont enregistrées dans nos bases informatiques, sont protégées et confidentielles.

Je vous remercie par avance de l'intérêt porté à ce dispositif ainsi qu'à sa promotion.
Cordialement.

Le Major PRIAT Dimitri
Brigade du VAL D'OINGT

COMITE DES FETES CHESSY

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, tous les événements publics sont annulés jusqu'à au moins mi-juillet !

C'est donc avec regret mais nécessité pour la santé de tous que la FÊTE DU VILLAGE prévue initialement le samedi 13 juin 2020 est annulée.

Il n'y aura ni course de brouettes, ni fête, ni feu d'artifice...

Il est plus important de prendre soin de chacun afin que nous puissions tous nous retrouver en forme pour des événements futurs. Prenons tous notre mal en patience, nous aurons d'autres occasions de faire à nouveau la fête tous ensemble...
Prenez soin de vous.

Et à très vite pour d'autres moments festifs !

Agnès PIERRE DAVIGNON

La randonnée inaugurale du **Topoguide du Tour du Beaujolais des Pierres Dorées**, organisée par la **Fédération Française de Randonnée**, prévue le 7 juin ne pourra avoir lieu pour les mêmes raisons !

SOLIDARITE !

Ce n'est pas un vain mot et beaucoup d'entre vous l'ont déjà mise en place sans attendre les directives officielles : courses pour les personnes les plus fragiles ou isolées, prises de nouvelles, déposer un courrier à la poste, aller chercher les médicaments...



Cette bienveillance autour de soi est importante et primordiale en temps de crise comme nous le vivons en ce moment : continuez à prendre des nouvelles de vos voisins, à faire les courses pour les personnes les plus fragiles et n'hésitez pas à faire remonter auprès de la mairie tout problème de précarité constatée.

Nous devons plus que jamais continuer à être solidaires et à l'écoute de notre entourage. Le confinement et le manque d'autonomie de certaines personnes peuvent compliquer leur quotidien. Demandez-leur de quoi elles auraient besoin et facilitez leur la vie.

Les applaudissements le soir à 20h, les apéros en visio avec les amis ou voisins ou même les apéros aux portails avec des voisins tout en respectant les distances de sécurité pour ceux qui le peuvent, sont autant de moments qui nous permettent de continuer à vivre un petit bout de vie sociale...

Nous avons la chance d'habiter un village où les commerçants se sont pliés en 4 pour continuer à vous proposer leurs services et où chacun est prêt à aider l'autre....

Nous ressortirons plus forts de cette expérience.

Prenez soin de vous et de votre entourage, même après le déconfinement et n'oubliez pas les gestes barrières car le virus ne sera pas éradiqué !

ETAT CIVIL

Décès

DELONGVERT Jean
décédé le 31 mars 2020

HATAT André
décédé le 25 avril 2020

Naissances

DELAGE Célia Lola
née le 11.03.2020

LABROSSE BRESSON Jules
né le 02.04.2020

MARUEJOULS MARTIN Esteban
né le 04.04.2020

GEUFFRAUD Nolwenn
née le 10.04.2020

DELEUZE thaïs, Claire, Florence
née le 12.04.20

RODRIGUEZ LOPEZ Paola
née le 19.04.2020

Lolau Rouge & Lin